

Le code de vie de l'école De la Petite-Bourgogne



Notre code de vie est un facilitateur du bien vivre ensemble afin de nous permettre de passer du JE au NOUS. Il est un référentiel éducatif pour veiller au maintien d'un milieu de vie sain et agréable favorisant la réussite scolaire de tous les élèves.

Le code de vie s'applique partout à l'école et durant toutes les activités (service de garde, dîner, sorties éducatives, classes, corridors, cour de récréation, gymnase, toilettes, etc.). Tous les membres du personnel sont responsables de l'application du code de vie, tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Suite à une consultation auprès de l'équipe-école, des élèves et des parents, le code de vie de l'école De la Petite-Bourgogne s'inspire des grandes valeurs suivantes :

Persévérance Autonomie Civilité

Valeurs	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
Persévérance  	Je m'engage activement dans ma réussite scolaire tout au long de l'année.	Je participe activement et avec enthousiasme à toutes les activités proposées à l'école. Je fais le travail demandé selon les exigences et dans les délais prescrits. Devant une difficulté, j'utilise les outils et les ressources proposés par mon enseignant. Je fais le travail demandé jusqu'au bout, et ce, même quand c'est difficile.	Ainsi je développe... • mes connaissances, mes compétences et mes habiletés. • mon estime personnelle. • mon sentiment d'appartenance à l'école. Ainsi j'apprends... • à respecter des échéanciers. • à respecter mes engagements. Ainsi je contribue... • à ma réussite scolaire.

Autonomie   	Je suis capable de faire mes propres choix, de me mettre au travail et de suivre les consignes sans qu'un adulte soit toujours derrière moi.	J'adopte de saines habitudes de vie (je dors tôt, je mange bien et je fais de l'exercice). Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu. Je porte des vêtements convenables et adaptés à la température extérieure. J'apporte tout mon matériel pour mes apprentissages scolaires. Je fais mes devoirs et leçons dans les délais prévus et selon les exigences. Je transmets les documents de l'école à mes parents et les rapporte rapidement. Je reconnais et assume les conséquences de mes paroles et de mes gestes.	Ainsi je développe... • mon sens des responsabilités. • mon estime personnelle. • mon sentiment d'appartenance à l'école. Ainsi j'apprends... • à respecter des échéanciers. • à gérer mon temps. • à être ponctuel. • à prendre soin de moi. Ainsi je contribue... • à créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail.
Civilité  		Je suis poli et courtois envers tout le monde (tout le personnel de l'école, les suppléants, les autres élèves, les visiteurs, etc.). Je me déplace en silence et en marchant. C'est important pour moi de dire merci et s'il vous plaît. Je suis capable d'attendre mon tour calmement (droit de parole dans la classe, jeu dans la cour de récréation, au service de dîner, à l'abreuvoir et dans les toilettes, etc.).	Ainsi je développe... • mes habiletés sociales. Ainsi j'apprends... • à gérer mes émotions. • à bien vivre en société. • à développer des relations harmonieuses. • à respecter les différences.

 		Je dispose de mes déchets dans les endroits prévus : poubelles, recyclage. Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique (je me calme, je fais un message clair, j'écoute ce que l'autre dit, je cherche des solutions, au besoin je vais chercher l'aide de l'adulte). Je garde en bon état le matériel, les lieux et le mobilier (classes, agenda, manuels, cahiers, toilettes, affiches, cour d'école, etc.).	Ainsi je contribue... à la création d'un milieu agréable, accueillant et sécuritaire où chacun a sa place.
--	--	--	---

À l'école De la Petite-Bourgogne, la violence et l'intimidation, C'EST TOLÉRANCE ZÉRO et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux.

INTIMIDATION : <i>« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser »</i> <i>(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)</i>	VIOLENCE : <i>« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)</i>
---	---

INTERDICTION CELLULAIRE

Il est interdit aux élèves d'utiliser, du début jusqu'à la fin du jour de classe, un cellulaire, des écouteurs et tout autre appareil mobile personnel autant sur les terrains et dans les bâtiments de l'école qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires, et des activités parascolaires sauf lorsque cette utilisation est requise pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

- 1° les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ;
- 2° l'état de santé de l'élève ou pour porter secours à toute personne en raison de son état de santé ou de toute autre situation d'urgence ;
- 3° les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Conservation dans le casier

L'élève doit, pendant la durée de l'interdiction, conserver tout appareil mobile personnel, tel que cellulaire, écouteurs, tablette et montre intelligente, dans son casier. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

CIVISME

Les élèves et le personnel de l'école ont le droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

Les élèves ont le devoir de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme et plus particulièrement, ils doivent :

- 1° respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe ;
- 2° agir et communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé ;
- 3° vouvoyer le personnel de l'école ;
- 4° utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école ;
- 5° respecter la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux ;
- 6° être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables ;
- 7° respecter le code vestimentaire de l'école.



Banque de mesures de soutien et de mesures disciplinaires éducatives

L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. **Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.**

Mesures de soutien	Mesures disciplinaires
➤ Avertissement (verbal ou écrit); ➤ Soutien au développement des habiletés sociales; ➤ Enseignement du comportement attendu; ➤ Intensification du soutien au développement des habiletés sociales (individuel ou en groupe); ➤ Récréations accompagnées; ➤ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité; ➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; ➤ Rencontres individuelles avec le titulaire; ➤ Communication régulière entre l'école et la maison; ➤ Rencontre avec le TES; ➤ Rencontres individuelles avec la direction de l'école; ➤ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice; ➤ Contrat particulier « école/maison »; ➤ Contrat personnalisé avec renforcement positif; ➤ Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements; ➤ Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école); ➤ Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents); ➤ Mise en place d'un plan d'intervention; ➤ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe; ➤ Service répit-conseil; ➤ Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.); ➤ Etc.	➤ Geste réparateur; ➤ Remboursement ou remplacement du matériel; ➤ Travaux communautaires; ➤ Réflexion écrite; ➤ Illustration écrite de la situation (dessin) et explication; ➤ Retrait de privilège; ➤ Reprise du temps perdu; ➤ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites; ➤ Perte d'autonomie, déplacement limité; ➤ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal; ➤ Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement; ➤ Retenue pendant ou après les heures de cours; ➤ Suspension interne; ➤ Suspension externe; ➤ Implication du SPVM; ➤ Etc.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées.

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école De la Petite-Bourgogne et je m'engage à le suivre.

En le respectant, je contribue au maintien d'un milieu de vie sain et agréable favorisant la réussite scolaire de tous les élèves!

J'ai pris connaissance du code de vie et des mesures disciplinaires.

Je m'engage activement à respecter le code de vie tout au long de l'année afin de favoriser ma réussite scolaire.

☐

Je suis capable de faire mes propres choix, de me mettre au travail et de suivre les consignes sans qu'un adulte soit toujours derrière moi.

☐

J'adopte un comportement qui favorise le mieux-vivre en groupe.

☐

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature du parent : _____ Date : _____